

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé des Transports
Direction générale des infrastructures, des
transports et de la mer
Direction des affaires maritimes
Sous-direction de la sécurité maritime

Note technique du 13 décembre 2018 relative à l'exécution de la mission confiée aux centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage de métropole et d'outre-mer dans le domaine de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer

NOR : TRAT1809571N
(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre auprès du ministre d'État, ministre
de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,**

à

Pour attribution :

Direction interrégionale de la mer (DIRM)
Direction de la mer (DM)
Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS)

Pour information :

Secrétariat général du Gouvernement
Secrétariat général de la mer
Préfets maritimes
Préfets de département, délégués du Gouvernement pour l'action de l'État en mer (DDG AEM)
Haut-Commissaire de la République en Polynésie française / JRCC Tahiti
Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie / MRCC Nouméa
Organismes SECMAR de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Secrétariat général du MTES et du MCTRCT
Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA)
Inspection générale des affaires maritimes (IGAM)
Direction générale de l'aviation civile (DGAC) / Département SAR
Direction générale des infrastructures des Transports et de la Mer (DGITM) / Direction des affaires maritimes (DAM) / École Nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)

Ministère des Armées / État-major de la Marine

Ministère de l'intérieur / Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)

Résumé : La présente note technique fixe un cadre de référence pour la conduite des opérations de
--

recherche et sauvetage des personnes en détresse en mer menées par les CROSS, depuis le traitement des alertes jusqu'à la coordination des moyens d'intervention.		
Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application.		Domaine : Mer
Type : Instruction du gouvernement <input type="checkbox"/>	et/ou	Instruction aux services déconcentrés <input type="checkbox"/>
Mots clés liste fermée : Sécurité.		Mots clés libres : Recherche et sauvetage en mer ; Secours.
Textes de référence : insérés en annexe n°1		
Circulaire(s) abrogée(s) :		
Date de mise en application : immédiate		
Pièces annexes : Annexe n°1 : textes de référence Annexe n°2 : glossaire Annexe n°3 : documentation à détenir dans un CROSS pour l'exécution de la mission recherche et sauvetage		
N° d'homologation Cerfa :		
Publication : Au bulletin officiel du ministère <input type="checkbox"/>	Circulaires.legifrance.gouv.fr <input type="checkbox"/>	Non publiée <input type="checkbox"/>

1 – Généralités

En application de la convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer signée par la France à Hambourg le 27 avril 1979, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) exercent en France la fonction de centre de coordination du secours en mer sous l'appellation internationale « *Maritime Rescue Coordination Centre* » (MRCC).

Dans ce cadre, complété par les textes de référence visés en annexe 1, la présente note détermine les modalités d'exécution de la mission confiée aux CROSS dans le domaine de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer (désignée ci-après « mission SAR » – *Search and Rescue*).

Pour les centres de coordination de la recherche et du sauvetage en mer de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, compte tenu des spécificités de l'organisation administrative, la présente note technique est appliquée sur décision des autorités compétentes sur place dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer.

2 – Architecture documentaire

La présente note est complétée par trois annexes fixant le référentiel des textes applicables aux CROSS (annexe 1), le glossaire spécifique au domaine (annexe 2) et la documentation à détenir au sein de chaque centre (annexe 3). La présente note peut être complétée par des procédures opérationnelles (« P-SAR »), fiches d'aide à la décision ou formulaires. Ces documents sont tenus à jour par la sous-direction de la sécurité maritime de la direction des affaires maritimes.

3 – Zones de compétence

La mission SAR s'exerce dans des espaces maritimes pour lesquels la France a accepté officiellement la responsabilité de la recherche et du sauvetage de personnes en détresse. Ces espaces sont dénommés au niveau international « *Search and Rescue Region* » (SRR).

La délimitation des SRR est spécifique, sans lien juridique avec la délimitation des espaces définis par la convention internationale sur le droit de la mer signée à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982. Les coordonnées géographiques des SRR sous responsabilité française sont consultables sur le système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) mis en place par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Les SRR sous responsabilité française sont comprises entre une bordure littorale, déterminée par la limite des eaux à tout instant et une bordure hauturière déterminée après accord bilatéral avec l'État qui assume la responsabilité du sauvetage dans la SRR adjacente. La compétence du CROSS pour le sauvetage en mer s'exerce également, le cas échéant, dans des zones spécifiques dont les délimitations sont fixées par voie d'arrêté (inter-) préfectoral.

Sauf disposition contraire, les CROSS n'ont pas compétence pour conduire la mission SAR à l'intérieur des limites administratives d'un port, dans les estuaires et dans les zones situées en amont de la limite transversale de la mer.

Dans certaines circonstances détaillées dans le manuel international sur la recherche et le sauvetage aéronautique et maritime (manuel IAMSAR), les CROSS peuvent être appelés à participer ou à assurer la coordination d'opérations SAR dans des SRR normalement sous responsabilité étrangère (cas de réception d'une alerte de détresse située en dehors des SRR sous responsabilité française ou comprenant une incertitude sur la position de la détresse, défaillance du RCC normalement responsable de la SRR, mise en œuvre de mécanismes de coopération entre Etats).

4 – Responsabilités

Conformément aux dispositions légales et réglementaires citées en annexe 1, les CROSS exercent la mission SAR sous la responsabilité d'un directeur des opérations de secours en mer (DOS-mer), fonction exercée en métropole par le préfet maritime, et outre-mer par le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Un directeur de CROSS est représentant permanent de l'autorité exerçant la fonction de DOS-mer.

La responsabilité de l'exécution de la mission SAR est confiée à un coordonnateur de mission de sauvetage (CMS), officier assisté d'une équipe d'opérateurs et habilité par le directeur du CROSS, lorsque lui-même n'exerce pas cette fonction. La fonction de CMS inclut le suivi des opérations d'assistance.

5 – Modalités d'exécution de la mission

L'exécution par les CROSS de la mission SAR repose d'une part sur le principe d'une veille permanente des dispositifs d'alerte mis en place par la France dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). La veille est également assurée par le biais d'une permanence téléphonique assurée dans les CROSS 7 j/7, 24 h/24 à partir d'un numéro de téléphone (« 196 ») reconnu numéro d'urgence au sens des dispositions du code des postes et communications électroniques.

D'autre part, elle consiste en un traitement systématique des alertes reçues.

Elle se caractérise enfin par une coordination le cas échéant de moyens mobilisés en opportunité, de moyens déclenchés ou sollicités selon des accords internationaux particuliers, de moyens relevant des administrations concourant à l'action de l'État en mer, relevant également d'organismes habilités conformément aux dispositions de l'article R 742-13 du code de la sécurité intérieure, et ceux relevant des municipalités des communes littorales dont les maires arrêtent les modalités d'emploi.

Ces phases d'exécution de la mission SAR sont réalisées dans les CROSS au moyen de systèmes d'information et de communication développés et maintenus par la direction des affaires maritimes.

Les CROSS rendent compte de leurs actions par transmission de messages, dénommés SITREP (*SITuation REPort*) et dont le format est normalisé au niveau international.

6 – Mesures d'organisation

L'organisation interne des CROSS pour la mission SAR (rythme de travail, conditions d'habilitations, etc) est fixée par la direction des affaires maritimes (DAM). Ce cadre est précisé en tant que de besoin et en fonction des spécificités du centre par le directeur du CROSS qui en informe la direction interrégionale de la mer dont il relève (directeur de la mer en outre-mer).

7 – Bilan et statistiques

Les CROSS rendent compte annuellement de l'exécution de la mission SAR au directeur des affaires maritimes et aux représentants de l'État en mer dont ils relèvent, selon un format défini par la direction des affaires maritimes.

8 – Groupe de travail

La DAM anime un groupe de travail permanent composé des chefs de service des CROSS en charge, au sein de leur centre respectif, de la préparation et du suivi de l'exécution de la mission SAR (« GT SAR »). Il se réunit une à deux fois par an. Il capitalise le retour d'expérience et propose l'évolution des procédures opérationnelles définies au niveau national.

9 – Démarche qualité

Dans le cadre du système de management de la qualité des CROSS de métropole, le périmètre de certification inclut la mission recherche et sauvetage en mer.

La présente note technique sera publiée au bulletin officiel du ministère chargé des transports ainsi que sur le site <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/>.

Le 13 décembre 2018

Le directeur des affaires maritimes,

Thierry COQUIL

Signé

	Recherche et Sauvetage	Note technique
	Textes de référence	Annexe 1

1. Textes internationaux

1.1 Conventions internationales

- Convention internationale de Bruxelles du 23 septembre 1910 pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritimes
- Convention internationale de Londres du 20 octobre 1972 sur les règles pour prévenir les abordages en mer
- Convention internationale de Londres du 1^{er} novembre 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)
- Convention internationale de Chicago du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale
- Convention internationale de Londres du 3 septembre 1976 portant création de l'Organisation Internationale de Télécommunications Maritimes par Satellites (Inmarsat)
- Convention internationale de Hambourg du 27 avril 1979 sur la mission « recherche et sauvetage »
- Accord relatif au programme international COSPAS-SARSAT fait à Paris le 1^{er} juillet 1988
- Convention internationale de Londres du 28 avril 1989 sur l'assistance

1.2 Manuel

- Manuel international de recherche et sauvetage aéronautique et maritime (IAMSAR) - dernière édition parue :
 - volume I : organisation et gestion
 - volume II : coordination des missions
 - volume III : moyens mobiles

2. Textes nationaux

2.1 Codes et lois

- Code de la sécurité Intérieure

- Art. L742-5
- Art. R*742-1 à R742-15
- Art. D742-16 à D742-21
- Code des transports

2.2 Décrets

- Décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer
- Décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer
- Décret n°2016-1475 du 2 novembre 2016 portant création de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires

2.3 Arrêtés

- Arrêté du 22 mars 2007 établissant la liste des missions en mer incombant à l'État dans les zones maritimes de la Manche-mer du Nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée, des Antilles, de Guyane, du sud de l'océan Indien et dans les eaux bordant les Terres australes et antarctiques françaises

3. Textes nationaux infra-réglementaires

3.1 Instructions du Premier ministre

- Instruction du 29 mai 1990 relative à l'organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer

- Instruction du 24 septembre 2003 relative à l'organisation des opérations d'identification des victimes décédées dans un accident maritime majeur
- Instruction du 28 mai 2009 relative aux dispositions générales de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale pour faire face aux événements maritimes majeurs
- Instruction du 29 août 2011 relative à l'aide médicale en mer
- Instruction du 24 avril 2012 relative à l'établissement des dispositions spécifiques à l'accueil dans un lieu de refuge d'un navire ayant besoin d'assistance de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonal et de l'ORSEC départemental
- Instruction du 13 mai 2013 relative à l'établissement des dispositions spécifiques « sauvetage maritime de grande ampleur » de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale
- Instruction du 19 février 2018 relative à la mise en œuvre de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires

3.2 Instructions ministérielles

- Instruction du 23 février 1987 portant organisation et fonctionnement des services de recherche et de sauvetage des aéronefs en détresse en temps de paix
- Instruction du 15 octobre 1992 relative aux centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)

3.3 Instructions DAM

- Instruction DAM/SM1 n°090.09 du 29 avril 2009 relative aux interventions respectives des services de secours et des entreprises de remorquage et de dépannage en mer
- Instruction DAM/DSNA n°001.2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Centre Français de Contrôle de la mission COSPAS-SARSAT
- Instruction DAM/SM1 001.17 du 1^{er} juin 2017 relative à l'établissement des plans de coopération SAR (*Search And Rescue*) entre les services de recherche et sauvetage et les navires à passagers, modifiée le 1^{er} janvier 2018
- Note technique du 8 octobre 2018 relative à la gestion des opérations de recherche et de sauvetage dans et aux abords immédiats d'un champ éolien en mer

3.4 Instructions de directions d'administration centrale

- Instruction n° DGOS/R2/2013/409 du 22 novembre 2013 relative à la désignation des SCMM (SAMU de coordination médicale maritimes) et des SMUR-M (SMUR maritimes) dans le cadre de l'aide médicale en mer

3.5 Instructions régionales

- Instructions régionales relatives aux opérations de secours en mer en date de leur dernière mise à jour

3.6 Circulaires

- Circulaire du 30 juillet 1998 relative à la coordination dans la zone côtière des moyens de sécurité, de recherche et sauvetage des personnes en détresse en mer, relevant des préfets de zone de défense et des préfets maritimes en France métropolitaine
- Circulaire du 4 mai 2012 relative aux contributions des services départementaux d'incendie et de secours aux opérations de recherche et sauvetage en mer

3.7 Documents techniques

- Plan cadre SMDSM, CEREMA, Direction technique Eau Mer et Fleuve, mars 2017



Recherche et Sauvetage

Note technique

Glossaire

Annexe 2

ACA	Autorité Coordonnant l'Action (utilisé dans le Manche Plan)
ACO	<i>Air COordinator</i>
ADF	<i>Automatic Direction Finder</i>
AECC	<i>Aeromedical Evacuation Control Center</i>
AFFMAR	AFFaires MARitimes
AFRCC	<i>Air Force Rescue Coordination Center</i>
AFTN	<i>Aeronautical Fixed Telecommunication Network</i> Réseau du service fixe des télécommunications électroniques
AGA	Appel de Groupe Amélioré <i>Enhanced Group Call (EGC)</i>
AISM (IALA)	Association Internationale de Signalisation Maritime <i>International Association of Lighthouse Authorities</i>
ALA	Autorité de Liaison de l'Action (utilisé dans le Manche Plan)
ALERFA	2 ^e phase d'urgence : alerte <i>Alert Phase</i>
AMM	Aide Médicale en Mer
AMVER	<i>Automated Mutual assistance VESsel Rescue system</i> Système automatisé d'assistance mutuelle pour le sauvetage de navires en détresse
ARCC	Centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage aéronautiques
ARSC	Centre secondaire de coordination des opérations de recherche et de sauvetage aéronautiques
ASN	Appel Sélectif Numérique <i>Digital Selective Call (DSC)</i>
ASW	<i>Average Surface Wind</i> Vent moyen à la surface
ATA	<i>Actual Time of Arrival</i> Heure réelle d'arrivée
ATC	<i>Air Traffic Control</i> Contrôle du trafic aérien
ATD	<i>Actual Time of Departure</i> Heure réelle de départ
BLS	Bateau Léger de Sauvetage
BLU	Bande Latérale Unique
BRIA	Bureau Régional d'Information et d'Assistance en vol
BTIV	Bureau des Télécommunications de l'Information en Vol

C	Indice de couverture
CCMM	Centre de Consultation Médicale Maritime
CLAIRANCE	Autorisation
CMR	Conférence Mondiale des Radiocommunications
CMS	Coordonnateur de la Mission de Sauvetage (voir SMC)
CNES	Centre National d'Études Spatiales
COD	Centre Opérationnel de la Douane Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COEFFICIENT DE L'EFFORT	Pour les points de référence, le coefficient de l'effort est le carré de l'erreur probable totale de position (E). $fZI = E^2$ Pour les lignes de référence, le coefficient de l'effort est le produit de l'erreur probable totale de position (E) par la longueur de la ligne (L). $fZI = E \times L$
COEFFICIENT DE RECHERCHE OPTIMALE	Valeur qui, quand elle est multipliée par l'erreur probable totale de position (E), donne le rayon de recherche optimale. $R = E \times Fs$ La largeur du carré (pour les points de référence) ou du rectangle (pour les lignes de référence) est égale au double du rayon optimal. Largeur = 2 x R
COM	Centre Opérationnel de la Marine Centre des Opérations Maritimes
COMAR	COMmandant de la MARine
CORG	Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie
COSPAS – SARSAT	<i>COsmicheskaya Sistyma Poiska Avariynych Sudow – Search And Rescue Satellite Aid Tracking System</i>
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CRNA	Centre en Route de la Navigation Aérienne
CROSS	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
CS	<i>Creeping Line Search</i> Ratissage en lacets
CSC	<i>Creeping Line Search Coordinated</i> Ratissage en lacets coordonné
CSP	<i>Commence Search Point</i> Point de départ de la recherche
CTA	Centre de Traitement des Appels / Alertes
D	Dérive totale
DF	Douanes Françaises
DDR	<i>Data Distribution Region</i> Région de distribution des données COSPAS - SARSAT
DD SIS	Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours
DETRESFA	3 ^e phase d'urgence : Détresse <i>Distress Phase</i>
DF	<i>Direction Finder</i> Radiogoniomètre
DMB	<i>Datum Marker Buoy</i> Bouée repère de référence
DSC	<i>Digital Selective Call</i> Appel Sélectif Numérique (ASN)
DST	Dispositif de Séparation de Trafic

E	Erreur probable de position
EFFORT DE RECHERCHE (Z)	Zone effectivement explorée par un moyen de recherche à l'intérieur de la sous-zone de recherche qui lui est affectée. L'effort de recherche est le produit de la vitesse de recherche (V), de l'autonomie du moyen de recherche (T) et de la largeur de la bande de ratissage (W). $Z = V \times T \times W$
EFFORT RELATIF	Effort de recherche (Z) disponible divisé par le coefficient de l'effort. Il établit le rapport entre l'effort disponible pour une recherche particulière et la distribution de la probabilité de l'emplacement de l'objet recherché pour cette recherche. $Z_r = S/fZ$
EFFORT RELATIF CUMULATIF	Somme de tous les efforts relatifs antérieurs et du prochain effort relatif planifié. Sa valeur détermine le coefficient de recherche optimale. $Z_{rc} = Z_{r-1} + Z_{r-2} + Z_{r-3} + \dots + Z_{r-next\ search}$
EGC	<i>Enhanced Group Call</i> Appel de Groupe Amélioré (AGA)
ELT	<i>Emergency Locator Transmitter</i> Balise de détresse aéronautique COSPAS – SARSAT
EPIRB	<i>Emergency Position Indicating Radio Beacon</i> Balise de détresse maritime COSPAS – SARSAT
ESPACE AERIEN	Il existe des espaces aériens contrôlés (par une tour de contrôle ou un service de contrôle et d'information en vol) ou non contrôlés (auto-information).
ESPACEMENT DES PARCOURS	Dans les recherches où il est procédé à des ratissages par passes parallèles également espacées, l'espacement des parcours est la distance entre les axes des ratissages adjacents ou, en d'autres termes, l'espacement entre les parcours de moyens de recherche adjacents ou entre les segments de recherche.
ETA	<i>Estimated Time of Arrival</i> Heure Prévue d'Arrivée (HPA)
ETD	<i>Estimated Time of Departure</i> Heure prévue de Départ (HPD)
EVAMED	Évacuation pour raison médicale avec équipe composée d'un médecin
EVASAN	Évacuation pour raison médicale sans équipe composée de médecin
F/V	<i>Fishing Vessel</i> Navire de pêche
Fil de / à	Appel téléphonique de / à
FIR	<i>Flight Information Region</i> Région d'information de vol
FL 200	<i>Flight Level 200</i> Niveau de vol correspondant à 20 000 pieds (ft) au calage standard donc par rapport à 1013,25 Hpa
FLIR	<i>Forward Looking Infrared</i>
FMCC	<i>French Mission Control Center</i> Centre français de traitement des alertes COSPAS – SARSAT
FS	Coefficient de recherche optimale
GDH	Groupe Date-Heure
GEOLUT	Station Terrienne de réception dans le système GEOSAR
GEOSAR	Système de satellites géostationnaires (COSPAS – SARSAT)
GLONASS	<i>GLobal Orbiting NAVigation Satellite System</i> Système mondial de satellite de navigation
GMDSS	<i>Global Maritime Distress Safety System</i> Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM)
GMT	<i>Greenwich Meridian Time</i>

GNSS	<i>Global Navigation Satellite System</i> Système mondial de navigation par satellites
GPS	<i>Global Positioning System</i> Système mondial de localisation
HEL-H	<i>Heavy helicopter</i> Hélicoptère lourd
HEL-L	<i>Light helicopter</i> Hélicoptère léger
HEL-M	<i>Medium Helicopter</i> Hélicoptère moyen
HPA	Heure Prévues d'arrivée <i>Estimated Time of Arrival (ETA)</i>
HPD	Heure prévue de Départ <i>Estimated Time of Departure (ETD)</i>
IBRD	<i>International 406 MHz Beacon Registration Database</i>
IDBE	Impression Directe à Bande Etroite <i>Narrow Band Direct Printing (NBDP)</i>
IFR	<i>Instrumental Flight Rules</i> Vol aux instruments
IMC	<i>Instrumental Meteorological Condition</i> Condition météo de vol aux instruments
INCERFA	1ère phase d'urgence : incertitude
INDICE DE COUVERTURE	Rapport entre l'effort de recherche (Z) et la zone explorée (A). $C = Z/A$ Pour les recherches par passes parallèles, il peut être calculé en divisant la largeur de la bande de ratissage (W) par l'espacement des parcours (S). $C = W/S$
LARGEUR DE LA BANDE PASSANTE (W)	Mesure de l'efficacité avec laquelle un capteur particulier peut détecter un objet dans des conditions environnementales spécifiques. Les valeurs des largeurs de bande de ratissage pour des combinaisons de capteurs, d'objets de la recherche et de conditions environnementales sont calculées au moyen des tableaux des largeurs de bande de ratissage figurant à l'Appendice N du volume II du manuel IAMSAR.
LEOLUT	Station terrienne de réception dans le système LEOSAR
LEOSAR	Système de satellites en orbite basse (COSPAS – SARSAT)
LES	<i>Land Earth Station</i> Station terrienne au sol
LKP	<i>Last Known Position</i> Dernière position connue
LORAN	<i>Long Range Aid to Navigation</i> Système de navigation à grande distance
LUT	<i>Local User Terminal</i>
LW	<i>LeeWay</i> Dérive due au vent
M/V	<i>Merchant Vessel</i> Navire de commerce
MAREC	Code maritime d'identification pour la recherche et le sauvetage
MCC	<i>Mission Control Center</i> Centre de traitement des alertes COSPAS – SARSAT
MEDEVAC	<i>MEDical EVACuation</i> Évacuation médicale
MEOSAR	Système de satellite en orbite moyenne (COSPAS – SARSAT)

MEDICO	Avis médical
MMSI	<i>Maritime Mobile Service Identity</i> Numéro d'identification de station maritime mobile
MRCC	<i>Maritime Rescue Coordination Center</i> Centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage maritimes
MRO	<i>Mass Rescue Operation</i> Sauvetage Maritime de Grande Ampleur (SMGA)
MRSC	<i>Maritime Rescue Sub / Secondary Center</i> Centre secondaire de coordination des opérations de recherche et de sauvetage maritimes
MSG	MeSsaGe
MSI	<i>Maritime Safety Information</i> Renseignement de Sécurité Maritime (RSM)
MTO	Météo
NAVTEX	RSM au moyen de la télégraphie à impression directe à bande étroite
NBDP	<i>Narrow Band Direct Printing</i> Impression Directe à Bande Etroite (IDBE)
NMR ou N°	Numéro
NOTAM	<i>NOTice to AirMen</i> Avis aux navigateurs aériens
NRP	Ne Répond Pas
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OBJET RECHERCHE	Navire, aéronef ou autre véhicule disparu ou en détresse, ou survivants ou autres objets ou indices qui font l'objet d'une recherche. Désigne aussi tout objet ou signal provenant de survivants ou de leur véhicule qui peut diriger les moyens de recherche vers les survivants ou fournir des indices supplémentaires au sujet de leur état ou de leur emplacement.
OMI	Organisation Maritime Internationale
OP	Officier de Permanence
OPEM	Officier de Permanence État-Major
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
OSC	<i>On Scene Coordinator</i> Coordinateur sur zone
PATMAR	Avion de patrouille maritime
PAV	Planche A Voile
PAX	Personne(s)
Pers.	Personne(s)
PLB	<i>Personal Locator Beacon</i> Balise de détresse personnelle COSPAS – SARSAT
POC	Probabilité de confinement Probabilité que l'objet recherché soit contenu dans les limites d'une zone, sous-zone ou subdivision de grille.
POD	Probabilité de détection Probabilité que l'objet recherché soit repéré, en supposant qu'il se trouvait dans les zones explorées. La POD est fonction de l'indice de couverture, des capteurs, des conditions de la recherche et de la précision avec laquelle le moyen de recherche effectue le circuit qui lui a été affecté.
POLREP	<i>POLLution REPort</i>
POS	Probabilité de succès Probabilité de repérer l'objet recherché en procédant à une recherche particulière. Pour chaque sous-zone explorée, POS = POC x POD

	Pour plusieurs recherches simultanées ou plusieurs recherches du même objet pendant une période déterminée (par exemple pendant une journée donnée), la POS totale est la somme de toutes les valeurs POS des sous-zones individuelles qui ont été explorées.
PROBABILITE CUMULATIVE DE SUCCES	Somme de toutes les probabilités que l'objet recherché sera repéré à l'issue de tous les efforts déjà consacrés à la recherche. POSc est la somme de toutes les POS.
PS	<i>Parallel Sweep search</i> Ratissage par passes parallèles
PSN	PoSition
QFU	Désigne l'orientation de la piste en degré par rapport au nord magnétique
QNH	Pression atmosphérique au niveau de la mer (hPa)
RAS	Rien A Signaler
RFBD	Registre Français des Balises de Détresse
RIAS	Remorqueur d'Intervention, d'Assistance et de Sauvetage
RLS	Radiobalise de Localisation des Sinistres <i>Emergency Position Indicating Radio Beacon (EPIRB)</i>
RNLI	<i>Royal National Lifeboat Institute</i>
RSFTA	Réseau de Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques
RWY	Désigne le numéro de piste, dépend du QFU
S/V	<i>Sailing Vessel</i> Navire de plaisance à voile
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAR	<i>Search And Rescue</i>
SARP	Processeur SAR (COSPAS – SARSAT)
SARR	Répéteur SAR (COSPAS – SARSAT)
SART	<i>SAR Transponder</i>
SC	<i>SAR Coordinator</i>
SC	<i>Sea Current</i> Courant marin
SCENARIO	Ensemble cohérent de faits connus et d'hypothèses qui décrit ce qu'il peut être advenu des survivants. Il se compose habituellement d'une série d'événements réels et présumés qui commencent un peu avant l'incident de détresse et qui se poursuivent jusqu'au moment présent. Le ou les scénarios les plus probables servent de base à la planification des recherches.
SCMM	SAMU de Coordination Médicale Maritime
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDP	<i>SAR Data Provider</i> Fournisseur de données SAR
SGVT	Système de Gestion des Voies de Transmission
SITREP	<i>SITuation REPort</i>
SMC	<i>SAR Mission Coordinator</i> Coordonnateur de la Mission de Sauvetage (CMS)
SMDSM	Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer GMDSS en anglais (Global Maritime Distress and Safety System)
SMGA	Sauvetage Maritime de Grande Ampleur <i>Mass Rescue Operation (MRO)</i>
SMUR	Service Médical d'Urgence et de Réanimation
NSNM	Société Nationale de Sauvetage en Mer

SOUS-ZONE POSSIBLE	Toute subdivision de la zone possible. Les zones possibles sont normalement divisées en sous-zones pour établir un tableau de probabilité ou pour décrire la distribution des emplacements probables de l'objet recherché à l'intérieur de l'éventail de tous les emplacements possibles. Utilisée de cette manière, chaque sous-zone possible se voit affecter une probabilité de confinement (POC) dont la valeur est fondée sur l'éventualité que l'objet recherché se trouve à l'intérieur de cette sous-zone. Les sous-zones possibles sont habituellement des subdivisions d'une grille mais l'utilisation de grilles n'est pas indispensable pour les délimiter. Les sous-zones possibles ne correspondent pas nécessairement à des sous-zones de recherche désignées.
SPOC	<i>SAR Point of Contact</i> (COSPAS – SARSAT)
SRR	<i>Search and Rescue Region</i>
SRU	<i>Search and Rescue Unit</i>
SS	<i>Expanding Square Search</i> Ratissage en spirale carrée
STM	Service de Trafic Maritime
SUP	<i>Stand Up Paddle</i>
SURPIC	<i>SURface PICTure</i>
TABLEAU DE PROBABILITE	Ensemble des subdivisions de grille recouvrant la zone probable d'un scénario dans lequel on affecte à chaque subdivision une probabilité que l'objet recherché s'y trouvera. En d'autres termes, une POC est affectée à chaque subdivision.
TC	<i>Tidal Current</i> Courant de marée
Tél.	Téléphone
TMAS	<i>Telemedical Maritime Assistance Service</i>
TWC	<i>Total Water Current</i> Courant total de l'eau
TXT	TeXTe
UTC	<i>Coordinated Universal Time</i> Temps universel coordonné
VFR	<i>Visual Flight Rules</i> Vol à vue
VMC	<i>Visual Meteorological Condition</i> Condition météo de vol à vue donc VFR
VNM	Véhicule Nautique à Moteur
VTS	<i>Vessel Traffic System</i>
W	<i>Sweep Width</i> Largeur de la bande de ratissage
WC	<i>Wind Current</i> Courant de vent
X	Erreur de position initiale
Y	Erreur de position du moyen SAR
Z	Effort de recherche
ZONE POSSIBLE	1) Plus petite zone contenant tous les emplacements possibles des survivants ou des objets recherchés. 2) Dans un scénario, c'est la plus petite zone contenant tous les emplacements possibles des survivants ou des objets recherchés qui cadrent avec les faits et les hypothèses sur la base desquels le scénario a été établi.



**Recherche
et
Sauvetage**

Note technique

Documentation à détenir

Annexe 3

1. Liste de l'OMI

1.1 Ouvrages

SOLAS 2014	2014	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
Convention SAR 27 avril 1979 / EV : 25/06/1985		
IAMSAR	2016	manuel international de recherche et sauvetage aéronautique et maritime (IAMSAR) volume 1 – organisation et gestion
		manuel international de recherche et sauvetage aéronautique et maritime (IAMSAR) volume 2 – coordination des missions
		manuel international de recherche et sauvetage aéronautique et maritime (IAMSAR) volume 3 – Moyens mobiles
Manuel SMDSM	2011	
guide SMCP	2005	Phrases normalisées de l'OMI pour les communications maritimes
Manuel SAFETYNET	2011	
Manuel NAVTEX	2012	
Manuel RSM	2010	manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements de sécurité maritime (RSM)
Code international des signaux	2005	
Code IMDG	2012	Code international des marchandises dangereuses
Code IMDG	2010	supplément

1.2 Documents en ligne

Lien : <http://intra.secumar.metier.i2/sm1-sauvetage-et-circulation-r3.html>

Rubriques :

- SM1 – sauvetage et circulation maritime
 - Réglementation opérationnelle des missions
 - Recherche et sauvetage
 - Référentiel par niveau
 - niveau 5 : normes nationales et internationales
 - normes internationales

MSC.1/Circ.1287/rev.1	2013	diffusion de renseignement de sécurité maritime
MSC.2/Circ.1288/rev.1	2013	service mondial d'avertissements de navigation
Rés. A.814 (19)	23/11/95	directives à suivre pour éviter les fausses alertes de détresse
Rés. A.855 (20)	27/11/97	normes applicables aux installations de bord pour hélicoptères
Rés. A.855 (20)	27/11/97	consignes à l'intention des administrations sur la mise en valeur De l'infrastructure terrestre nécessaire aux télécommunications SAR
Rés. A. 920 (22)	29/11/01	examen des mesures de sécurité et des procédures relatives au traitement des personnes secourues en mer
Rés. A. 949 (23)	05/12/03	directives sur les lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance
Rés. A. 950 (23)	05/12/03	services d'assistance maritime (MAS)
Rés. A. 954 (23)	05/12/03	Utilisation correcte en mer des voies en ondes métriques
Rés. A. 999 (25)	29/11/07	directives sur la planification du voyage, applicables aux navires à passagers exploités dans les zones éloignées
Rés. A. 1001 (25)	29/11/07	critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du SMDSM
Rés. A. 1044 (27)	30/11/11	actes de piraterie et vols à main armée à l'encontre des navires dans les eaux au large des côtes somaliennes
Rés. A. 1051 (27)	20/12/11	document d'orientation sur le service mondial de renseignements et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie de l'OMI/OMM

Rés. MSC.131 (75)	21/05/02	maintien après le 1 ^{er} février 1999 d'une veille à l'écoute permanente sur la voie 16 en ondes métriques par les navires soumis à la convention SOLAS lorsqu'ils se trouvent en mer et installation à bord des navires non soumis à la convention SOLAS d'un équipement ASN à ondes métriques
Rés. MSC 167 (78)	20/05/04	directives sur le traitement des personnes secourues en mer
Rés. MSC. 305 (87)	17/05/10	directives relatives aux procédures opérationnelles pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime qui concernent les actes de piraterie et les opérations de lutte contre la piraterie
COMSAR/Circ. 03	19/05/96	rapports entre les coordonnateurs NAVAREA et les centres de coordination de sauvetage
COMSAR/Circ. 13	06/03/98	communications terre-navire en cas de détresse
COMSAR/Circ. 22	20/06/00	Indications concernant les champs des données des bases de données SAR
COMSAR/Circ. 23	20/06/00	Indication concernant les postes d'alertes centraux
COMSAR/Circ. 25	15/03/01	procédures à suivre pour répondre aux alertes de détresse ASN reçues par les navires
COMSAR/Circ. 29	27/05/02	guide aux fins d'utilisation facultative des questionnaires et des formats réalisés pour la notification des fausses alertes lors de la collecte de données sur les fausses alertes
COMSAR/Circ.31	06/02/03	directives pour les opérations maritimes de grande ampleur
COMSAR/Circ. 35	21/05/04	recommandations relatives aux appels d'essai sur ondes hectométriques/décamétriques (MF/HF) adressés par appel sélectif numérique (ASN) aux stations côtières
COMSAR/Circ. 37	28/02/05	consignes relatives aux besoins minimaux des centres de coordination de sauvetage maritime en matière de communications

COMSAR.1/Circ. 41	16/10/07	analyse des renseignements sur la sécurité maritime diffusés par l'intermédiaire du système SafetyNET d'appel de groupe amélioré et comprenant des recommandations sur la façon d'en améliorer la qualité
COMSAR.1/Circ. 45	04/02/09	Directives sur les alertes de détresse
COMSAR.1/Circ. 53/Rev.1	27/06/11	liste des coordonnateurs des opérations des stations terrestres terrestres (STT) du système Inmarsat
COMSAR.1/Circ.50/Rev. 3	13/01/12	communications prioritaires de détresse pour RCC dans le sens Terre-Navire par l'intermédiaire du système Inmarsat
COMSAR.1/Circ. 51/Rev. 3	18/01/12	liste des coordonnateurs NAVAREA
COMSAR. 1/Circ. 55	30/11/12	Indications relatives à la saisie et à la mise à jour des renseignements sur les services de recherche et sauvetage dans le GISIS et à la consultation de ces renseignements à des fins d'exploitation.
COMSAR. 1/Circ. 56	30/11/12	Directives sur les applications SAR pour téléphones intelligents et autres dispositifs informatisés

MSC/Circ. 805	06/06/97	directives sur l'utilisation de signaux radioélectriques par les navires attaqués ou menacés d'être attaqués par des pirates ou des voleurs à main armée
MSC/Circ. 895	04/02/99	recommandations sur les aires d'atterrissage pour hélicoptères à bord des navires rouliers à passagers
MSC/Circ. 960	20/06/00	Assistance médicale en mer
MSC/Circ. 1042	28/05/02	composition du « lot / sac médical d'urgence » et considérations médicales concernant son utilisation à bord des navires rouliers à passagers qui n'ont pas normalement de médecin à bord
MSC/Circ. 1043	31/05/02	Conseils sur la notification quotidienne par les navires de leur position à leur compagnie
MSC/Circ. 1073	10/06/03	mesures pour renforcer la sûreté maritime – directives révisées pour les centres de coordination de sauvetage maritime (MRCC) sur les actes de violence à l'encontre des navires
MSC/Circ. 1078	06/06/03	Directives sur la notification des fausses alertes à l'intention des administrations
MSC/Circ. 1079	10/07/03	directives pour l'établissement de plans de coopération entre les services de recherche et sauvetage et les navires à passagers (en application de la règle V/7.3 de la convention SOLAS)
MSC/Circ.1105	25/02/04	directives sur les problèmes de responsabilité et d'obligation liés à l'utilisation du lot/sac médical d'urgence et sur l'évaluation de cette utilisation dans des situations d'urgence
MSC/Circ.1172	23/05/05	Identification des navires à passagers, autres que les navires rouliers à passagers qui gagneraient à être équipés du lot/sac médical d'urgence

MSC.1/Circ.1182	31/05/06	Guide sur les techniques de récupération
MSC.1/Circ.1183	31/05/06	Directives sur la fourniture d'un appui extérieur visant à aider les autorités SAR et autres personnes concernées à maîtriser les accidents
MSC.1/Circ.1184	31/05/06	Recommandations sur la planification d'urgence renforcée pour les navires à passagers exploités dans les zones éloignées des moyens SAR
MSC.1/Circ.1185/REV.1	23/05/12	Guide de poche sur la survie en eau froide
MSC.1/Circ.1186	01/06/06	directives sur la formation du personnel des services SAR intervenant en cas d'accidents graves
MSC.1/Circ.1208	22/05/06	promotion et évaluation du maintien de l'aptitude des opérateurs SMDSM à bord des navires
MSC.1/Circ.1210	11/07/06	base de données internationale COSPAS SARSAT pour l'enregistrement des balises 406MHz
MSC.1/Circ.1218	15/12/06	directives sur l'échange d'informations médicales entre les services d'assistance télémédicale (TMAS) participant à des opérations SAR internationales
MSC.1/Circ.1248	16/10/07	Réduction au minimum du délai d'intervention des services de recherche et de sauvetage en cas d'alerte de détresse
MSC.1/Circ.1287/rev.1	06/13	Amendements à la résolution A. 705 (17) – diffusion de renseignements sur la sécurité maritime
MSC.1/Circ.1288/rev.1	06/13	Amendements à la résolution A. 706 (17) – service mondial d'avertissements de navigation
MSC.1/Circ.1333	26/06/09	recommandations aux gouvernements concernant la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires
MSC.1/Circ.1334	23/06/09	principes directeurs destinés aux propriétaires, aux exploitants, aux capitaines et aux équipages des navires concernant la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires

MSC.1/Circ.1338	01/03/11	recommandations à l'intention des services de recherche et sauvetage concernant la demande et la réception de renseignements LRIT
MSC.1/Circ.1364	24/05/11	manuel SAFETYNET international révisé
MSC.1/Circ.1365	24/05/10	dispositifs de localisation, de suivi et de notification des sinistres disponibles sur le marché
MSC.1/Circ.1367	24/05/10	Amendements au manuel IAMSAR
MSC.1/Circ.1382	03/12/10	Questionnaire sur la disponibilité d'installations à terre destinées au SMDSM
MSC.1/Circ.1403	23/05/11	Manuel NAVTEX révisé
MSC.1/Circ.1412	28/05/12	principes et directives relatifs à l'examen et à l'audit de la performance des centres de données LRIT et du centre international de données LRIT (principes et directives)
MSC.1/Circ.1413	25/05/12	directives sur les mesures de sécurité minimales applicables aux yachts qui participent à des courses ou aux embarcations non réglementées qui effectuent des traversées océaniques
MSC.1/Circ.1415	25/05/12	Amendements au manuel IAMSAR

GMDSS.1/Circ.14	18/12/12	Plan cadre relatif aux installations et services à terre dans les SMDSM
SAR.8/Circ.4	01/12/12	Plan SAR mondial
SAR.7/Circ.11	2013	liste des documents de l'OMI que devraient posséder les MRCC

2. Liste spécifique pour les centres français

2.1 Documents ne relevant pas de l'OMI

COSPAS SARSAT

- Document en ligne sur le site du bureau SM1 : manuel COSPAS SARSAT à l'usage des centres de sauvetage, des points de contact SAR et des autorités compétentes dans le domaine de la sûreté des navires

2.2 Ouvrages du SHOM

Instructions nautiques

- Instructions Nautiques (IN) correspondant à la zone de compétence du centre
- CROSS GRIS-NEZ : collection complète des IN publiées par le SHOM

Annuaire des marées

- Annuaire des marées de l'année en cours correspondant à la zone de compétence du centre

Courants de marée

- Ouvrages correspondant à la zone de compétence du centre
- CROSS GRIS-NEZ : collection complète des ouvrages publiés par le SHOM

Guides et ouvrages techniques

- GPS et navigation maritime (ref. 940 – ROA)
- La marée (réf. 940 – MOG)

Livres des feux et signaux de brume

- Ouvrages correspondant à la zone de compétence du centre
- CROSS GRIS-NEZ : collection complète des ouvrages publiés par le SHOM

Ouvrages de radio-signaux

- Radionavigation maritime
- Radiocommunications maritimes : vol. 1 / 2 / 3 en fonction de la zone de compétence du centre

- Radiocommunications maritimes : vol. 4
- Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage

Ouvrages généraux

- Guide du navigateur : Volumes 1 / 2 / 3
- Symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes marines
- L'hydrographie, les documents nautiques, leurs imperfections et leur bon usage
- météorologie maritime
- RIPAM
- Signalisation maritime
- Code international des signaux

Ouvrages gratuits sur le site : diffusion.shom.fr

- RIPAM
- Signalisation maritime
- Symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes marines
- L'hydrographie, les documents nautiques, leurs imperfections et leur bon usage
- Code international des signaux

2.3 Ouvrages d'anglais et outils de traduction

Ouvrages (liste minimale)

- SMCP – OMI : version « papier » + version dématérialisée
- *Dictionnaire maritime thématique anglais / Français*, A. Bruno – C. Mouilleron-Bécar, 5^e édition
- Dictionnaire type *Harrap's SHORTER* ou *Grand Robert Collins* : édition datant de 2010 au minimum (à renouveler tous les 5 ans)

Outils de traduction en ligne recommandés

- « word reference » : www.wordreference.com
- « google traduction » : translate.google.fr
- « Reverso » : www.reverso.net
- « linguee » : www.linguee.fr

2.4 Ouvrages spécifiques

- *Admiralty List of Radio Signals*, Vol.5, GMDSS, dernière édition parue

- *Le Bloc Marine* : édition correspondant à la zone de compétence du centre, datant de 2010 au minimum
(à renouveler tous les 5 ans)